

Naturalpha analyse les refus de l'Efsa

ALLÉGATIONS SANTÉ Un manque de preuves cliniques expliquerait le rejet par l'Efsa de nombreuses demandes d'allégations, selon Naturalpha.

Quels que soient le domaine et le bénéfice santé visé (esthétique, trouble gastro-intestinal, anxiété, risque cardiovasculaire, vitalité cognitive...), « 80 % des 50 allégations de santé, évaluées récemment par l'Efsa dans le cadre des articles 13 et 14 du règlement sur les allégations nutritionnelles et de santé (1924/2006/CE), ont reçu un avis défavorable. Ce taux élevé de rejet des allégations santé est le résultat d'un manque de dialogue avec les autorités réglementaires et une connaissance partielle de leurs attentes en termes de preuves scientifiques, tant au niveau préclinique (études chez l'animal) qu'au niveau clinique (études chez l'homme) », analyse Christophe Ripoll, directeur scientifique de Naturalpha, société de conseil et de recherche & développement. Les seules allégations validées par l'Efsa concernent les phytostérols et les phytostanols pour leurs effets avérés sur la réduction de la

80 % des dossiers déboutés

● **Raisons des refus** : La majorité des dossiers ne répond pas aux exigences de l'agence européenne, selon Naturalpha qui estime que 80 % des demandes sont rejetées.



● **Réponses positives** : Phytostérols, phytostanols et cholestérolémie ; calcium (photo) et croissance osseuse ; xylitol et réduction du risque de carie dentaire...

cholestérolémie et des maladies coronariennes.

D'autres allégations ont également été validées dans le domaine de la santé infantile, en établissant un lien entre le calcium et la croissance osseuse, entre le xylitol et la réduction du risque de carie dentaire, entre le DHA et le développement de la

fonction visuelle et entre des mélanges d'acides gras oméga-3 et le développement ou le maintien de fonctions cérébrales saines chez l'enfant. « Il est à noter que même les grands groupes avec des produits connus ont reçu des avis défavorables », poursuit Christophe Ripoll.

S. R.